

UN OUTIL D'AIDE A LA DECISION POUR LE CHOIX DES SITES ATTRACTIFS APTES A RECEVOIR DES POLES DE COMPETITIVITE

A DECISION SUPPORT TOOL FOR THE CHOICE OF ATTRACTIVE SITES SUITABLE FOR RECEIVING COMPETITIVENESS CLUSTERS

Ouafida BOUALLAG- AZOUI *

Soumis : le 05 avril 2021 Accepté : le 20 mai 2021

Résumé :

Dans le présent article, nous proposons un outil formé d'un tableau de bord qui est composé d'un certain nombre de critères et d'indicateurs qui permettent d'élaborer une sorte de *benchmarking* entre plusieurs sites urbains potentiellement aptes à devenir des pôles d'attraction, des attributs nécessaires à la mise en place d'une économie de la connaissance. Dans ce sillage, une méthode d'évaluation de l'attractivité urbaine inspirée par la théorie de l'utilité multi-attributs, est appliquée sur un cas d'étude : la commune de Bab-Ezzouar à Alger.

Mots-clés : Attractivité ; Pôle de compétitivité ; Tableau de bord ; Évaluation ; Bab-Ezzouar.

Abstract :

In this article, we propose a tool consisting of a dashboard that is composed of a number of criteria and indicators that allow to develop a kind of benchmarking between several urban sites potentially able to become poles of attraction, the attributes necessary for the establishment of a knowledge economy. In this wake, a method of evaluation of urban attractiveness inspired by the theory of multi-attribute utility, is applied to a case study: the commune of Bab-Ezzouar in Algiers.

Keywords: Attractiveness; competitiveness cluster; scoreboard; evaluation; Bab-Ezzouar.

* : **BOUALLAG-AZOUI Ouafida** : Docteur, enseignant-chercheur de l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger, Laboratoire VUDD, o.azoui@epau-alger.edu.gov

INTRODUCTION

L'épanouissement de l'économie de savoir est accompagné par la mise en place de pôles de compétences regroupant des entreprises spécialisées autour de laboratoires de recherche, le plus souvent situés en milieu urbain. Les pratiques urbaines se mettent au service de cet ordre économique en optimisant les conditions de localisation et en contribuant à retenir les compétences nécessaires. S'il est vrai que les multinationales ont tendance à s'agglomérer au niveau des métropoles mondiales et des grandes villes, cependant il s'avère de plus en plus que face à la globalisation, la particularité d'un territoire peut être une importante source de plus-values économiques. Cela concerne notamment les savoirs-faire et les qualités des lieux (mains d'œuvres spécialisées ou qualifiées, disponibilités des ressources, centre de recherche éminent, qualité du cadre physique, qualité environnementale ...). L'attractivité concerne ainsi, l'ensemble des villes qui se distinguent par leurs potentialités exploitées ou pas, la différence réside dans l'échelle d'attraction considérée : mondiale, régionale ou locale (Hatem, 2004).

Avec le Schéma national d'aménagement du territoire SNAT, l'Algérie s'est engagée dans cette nouvelle ère économique en projetant la création d'un pôle de compétitivité international autour de la métropole d'Alger et de quatre pôles régionaux (région méditerranéenne) à proximité de ses grandes villes : Annaba, Constantine, Oran, Ghardaïa (SNAT, 2010).

Dans le cas de la capitale, la ville nouvelle de Sidi Abdallah et celle de Bouinan ont été projetées pour soutenir le pôle centre (MATE, 2008), malheureusement plus d'une dizaine d'années après la signature du décret de leur création (2004) ils peinent à voir le jour. Il est vrai que l'expérience internationale dans ce domaine à démontrer la difficulté de vouloir créer une ville de toutes pièces qui en plus, doit développer un certain niveau d'attractivité pour devenir à long terme, compétitive. Cette proposition suscite en nous un questionnement à savoir pourquoi laisser des sites qui présentent déjà des potentialités appréciables qu'il s'agit de valoriser tel que la zone Est d'Alger: Bab Ezzouar, El Harrach, au profit de villes qu'il faut créer de toutes pièces ? Si l'attractivité de l'espace urbain est une donnée essentielle dans la localisation des entreprises et des compétences, quels seraient les critères spatiaux qui orienteraient le choix de localisation? Quels seraient les indicateurs qui nous permettraient de les apprécier? Existe-t-il une méthode pour évaluer le degré d'attractivité urbaine d'un site?

La position géographique, les nombreuses potentialités de la commune de Bab Ezzouar et de son environnement immédiat associées aux grands projets qui sont édifiés, en cours d'édification ou en projet, la prédisposent à devenir un pôle de développement pour la métropole. Il prendrait appui sur : le pôle universitaire, les instituts et les labos de recherche, la zone d'affaires, les PMI et PME positionnés sur son territoire et les territoires limitrophes. La commune de Bab Ezzouar intégrée dans le pôle centre, bénéficie-elle d'un niveau d'attractivité suffisant pour être considérée comme le moteur dynamisant le pôle d'Alger ?

La proposition d'une méthode d'évaluation et la détermination des indicateurs qui nous informent sur l'attractivité, constitueraient des outils au service des pouvoirs publics, d'une part, dans leurs choix stratégiques pour la mise en place des plans d'actions liés à l'aménagement et à la gestion urbaine, aux différents échéanciers de réalisation. D'autre part ils peuvent s'avérer être, dans certains cas, des instruments d'incitation à la localisation pour les sources du développement, à savoir les investisseurs et les compétences. Ils deviennent ainsi des outils au service du marketing urbain.

1. L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES, UNE INTRODUCTION À LA COMPETITIVITE

1.1. Les pôles de compétitivité, un territoire urbain performant

Les principes des pôles de compétitivité sont inspirés de la théorie des avantages comparatifs de

l'économiste classique David Ricardo qui confirme que chaque pays (ou région) gagne à se spécialiser dans la production dans laquelle il possède un avantage relatif, c'est-à-dire où il est relativement le meilleur ou le moins mauvais (Bailly & Huriot ; 1999). Michael Porter s'en est inspiré pour proposer en 1990 la notion de pôle de compétences (Compétitive Clusters) qui rassemble sur une même zone géographique et dans une branche d'activité spécifique, une masse critique de ressources et de compétences procurant à cette zone une position clé sur le marché mondial. Les pôles favorisent la collaboration et le partenariat entre les entreprises et les organismes de recherche pour développer des produits innovants (Porter, 1990). Ces projets collectifs sont bâtis autour de programmes de recherche-développement, considérés comme la principale activité et le facteur de compétitivité du pôle (Poirot & Gérardin, 2010).

L'aménagement des « cœurs de pôles » revient à prendre en charge la mise en place et l'amélioration des facteurs susceptibles d'exercer un effet d'attraction des plus-values essentielles au développement du pôle. Les territoires intégrés dans les réseaux de compétitivité concentrent les activités productives et les richesses selon leur degré d'attractivité. Un territoire attractif est synonyme d'infrastructures et de réseaux sophistiqués (télécommunication, transport...), de recherche et d'innovation (chercheurs, universités ...), de cadre de vie de qualité, de services aux entreprises (banques, capital-risque,), d'une base économique de préférence spécialisée (PME, marchés, ...), ..., et d'une bonne gouvernance. Mais pas seulement, cohésion sociale, recherche-développement, préservation des ressources et valorisation des identités sont des exemples des fondamentaux sur lesquelles se construisent les stratégies d'attractivité d'un territoire aspirant à devenir compétitive.

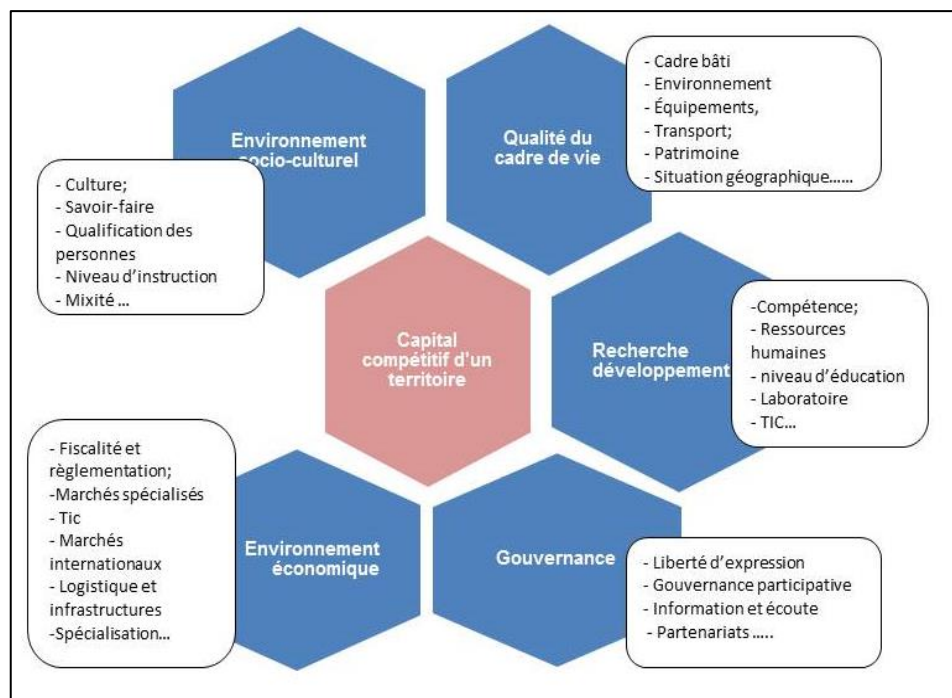


Figure. 1 : Composante du capital compétitif d'une ville

Source : auteur, synthèse de lecture, 2019

La prise de conscience croissante relative aux principes du développement durable place la qualité environnementale au cœur du processus productif notamment dans le cas d'un pôle de compétitivité et ce depuis le choix du territoire de localisation jusqu'au produit en lui-même. En effet, s'établir sur un territoire reconnu pour ces qualités environnementales physiques ou naturelles en adoptant un mode de production et de consommation viable et durable, contribue à

confirmer la position de l'économie verte qui tend à prendre des parts importantes des marchés internationaux. La créativité et l'innovation sont nécessaires pour assurer la transition vers cette économie (Benhayoun, Gaussier et Planque, 1999). La recherche et les investisseurs s'adaptent à cette nouvelle ère économique.

1.2. Stratégie de développement des pôles de compétitivité algérienne

La ligne directrice n°3 du SNAT 2025 « Créer les conditions de l'attractivité et de la compétitivité des territoires » confirme l'importance accordée par l'État algérien à la compétitivité de ses territoires. Le projet SNAT a fixé le positionnement des pôles de compétitivité en croisant les résultats de deux opérations à savoir le repérage des noyaux de recherche de haut niveau (identification des domaines) et la localisation des PME-PMI et les grandes entreprises de portage actives (MATET, 2 008).

Le décret exécutif n° 04-275 de septembre 2004 portant création de Sidi Abdallah, stipule que sa vocation est « technologie avancée, formation et recherche universitaire ». Elle est dédiée au domaine des TIC et des technologies avancées (automatique, robotique et la technologie des Lasers). La proposition d'aménagement de la ville mettait en avant la qualité du cadre de vie par l'adoption d'un « green system », elle prévoyait la réalisation de 50000 logements standings, d'équipements structurants et de proximité. Or seules des cités résidentielles ont été livrées jusqu'au jour d'aujourd'hui, elles sont plutôt assimilables à des cités- dortoirs réalisées pour la résorption de la crise de logements. Le projet de la ville nouvelle de Bouinan a subi le même sort mais avec beaucoup moins de réalisations et pourtant, le décret exécutif n°04-96 d'avril 2004 précise qu'elle devait avoir pour vocation « Sport et loisir » associée à un pôle « sciences du vivant et biotechnologies » pour appuyer les industries agroalimentaires se développant sur l'axe Alger-Blida et pharmaceutique sur l'axe Médéa- Alger (MATET, 2 008).

1.3. Les caractéristiques attractives d'un territoire accueillant un pôle de compétitivités

Dans le contexte spatial, l'attractivité est une mesure de la force d'attraction d'un lieu, en général d'après la somme des flux de personnes et de biens attirés par ce lieu. De l'observation du flux entre des lieux, nous déduisons par analogie, l'existence d'une force d'attraction exercée par les attributs d'un lieu (site, ressources,...) sur les acteurs d'un autre lieu. Si nous revenons à l'étymologie du mot attraction, elle nous renvoie au mot latin «*Attractio* » qui signifie: action de tirer à soi (Larousse en ligne, 2015).

En fait l'attractivité abrite deux notions : l'attraction qui s'apparente à une force capable à la fois d'attirer et de retenir sur place et l'attrait qui renvoie à l'idée de séduction. Ainsi, pour une ville ou un territoire, l'attractivité devient un concept mêlant :

Un sens objectif : la capacité à drainer des flux et à fixer durablement des ressources en un lieu : ce que l'on nomme attraction effective.

Un sens subjectif : la capacité à se rendre désirable, ce que l'on nomme attrait ou attraction potentielle (Vincent Gollain, 2008).

Dans le présent article nous retiendrons que «L'attractivité est entendue comme la capacité à attirer et à retenir les activités, les entreprises et les populations, à travers l'existence de facteurs divers qui font qu'un territoire, de par ses caractéristiques propres, exerce un effet d'attraction plus ou moins fort sur les entreprises et les ménages, et leur permet de participer, avec un succès variable, à l'essor de ces derniers » (IAAT, 2008 :) .

La promotion de l'attractivité d'un territoire doit être perçue comme un objectif stratégique qui vise la compétitivité à moyen et long terme, à travers une approche intégrée des différents domaines et dimensions urbaines et des différentes échelles spatiales et décisionnelles. Dans cette optique, la stratégie va concerner la mise en place d'environnements propices à promouvoir la

compétitivité de ce territoire par rapport à d'autres sites concurrentiels à travers :

- l'accueil des activités du tertiaire supérieur ;
- l'optimisation des potentialités d'innovation et de recherche pour le développement d'une économie de la connaissance;
- l'amélioration des conditions de vie des habitants.

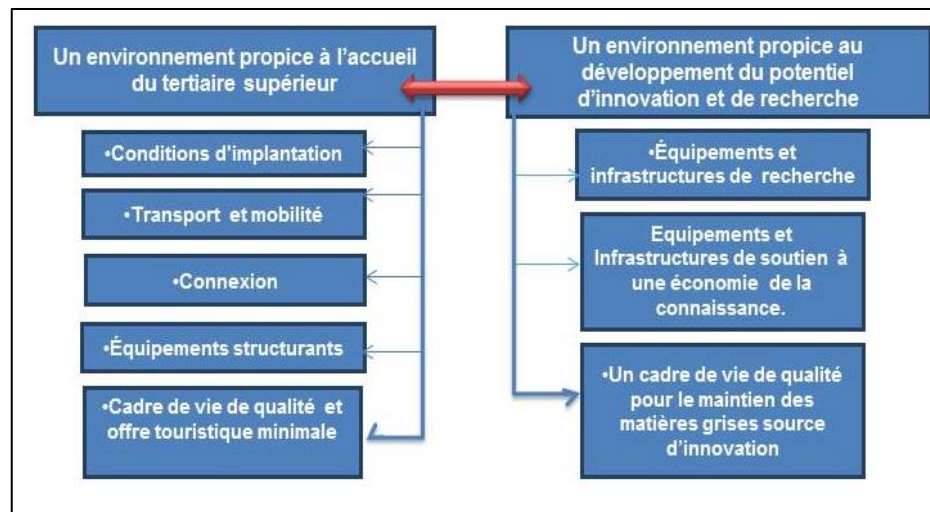


Figure.2 : Environnements leviers de l'attractivité des territoires des futurs pôles de compétitivité. Source : auteur, 2011

Ces environnements ciblent respectivement l'attraction des opérateurs économiques (entreprises et investisseurs), des compétences (personnes à hautes qualifications, cadres dirigeants, chercheurs....) et des résidents permanents et temporaires. Toutefois, dans le présent article, nous assimilons les résidents plus à un critère d'attractivité qu'à une cible. En effet les potentialités humaines et les savoirs faire qui ont besoin d'être stimulés et encouragés constituent une source de plus-values qui doit être maintenue sur place par l'amélioration de leurs conditions de vie.

2. EVALUATION DE L'ATTRACTIVITE URBAINE

1.1. Méthodologie

Les méthodes d'évaluation de l'attractivité fournies par différents organismes internationaux constituent généralement des approches économiques liées à l'environnement d'évolution des entreprises. C'est dans cette perspective que différentes institutions, organismes, cabinets d'affaires et revues spécialisées procèdent régulièrement aux classements des villes à l'exemple du programme de la Banque mondiale le «Global City Indicators Programme» GCIP lancé en 2006; du Programme européen des 27 pays; de l'European Competitiveness Index, de l'Quality of Living Index, du City Brands Index, le classement Cushman and Wakefield...etc.

La méthode que nous proposons repose sur la construction d'un tableau de bord rassemblant un ensemble de critères appréciés individuellement à travers un certain nombre d'indicateurs. Les critères se rapportent aux dimensions urbaines estimées prioritaires pour le développement d'un pôle de compétitivité à savoir un environnement propice à la localisation d'une économie tertiaire et un environnement favorable au développement de la recherche et de l'innovation. L'application d'une méthode inspirée de l'approche multi-attributs aux critères et indicateurs du tableau de bord permet dans une seconde phase, d'évaluer le niveau d'attractivité du site urbain pour estimer sa capacité à recevoir un futur pôle d'attractivité.

2.2 Détermination des critères et indicateurs de l'attractivité urbaine

Dans une logique déductive, l'environnement urbain leviers propice à la création d'un pôle de compétitivité est développé en un certain nombre de dimensions considérées comme stratégiques pour l'appréciation de cet environnement (fig. 2). À leur tour, ces dimensions sont décomposées individuellement en critères objectifs qui renseignent sur leurs caractéristiques majeurs. Dans une troisième phase, nous attribuons à chaque critère un nombre limité d'indicateurs qui permettent de l'estimer quantitativement ou/et qualitativement (Boullanger, 2004).

Dans cette évaluation nous admettons que l'indicateur d'attractivité urbaine d'un territoire est une variable ayant pour objet de mesurer ou d'analyser un état ou une évolution se rapportant aux différents critères d'attractivité d'une ville. Il n'est pas toujours simple d'identifier des indicateurs représentatifs qui permettent une interprétation de faits et de relations complexes, ce choix doit être conditionné par leur pertinence, compréhensibilité, reproductibilité mais encore la possibilité de collecter les données y'afférents.

2.3. Construction du tableau de bord

Les indicateurs n'ont de sens réel que présentés conjointement, l'addition des informations traduit une image d'ensemble du phénomène étudié, d'où l'importance du tableau de bord. Il permet de rassembler les indicateurs utiles qui sont traités de façon à leur conférer une valeur ajoutée et à fournir une aide à la décision pour les différents niveaux de responsabilité, qu'ils soient opérationnels ou stratégiques. Initialement utilisé dans le domaine économique, il constitue aujourd'hui un outil essentiel à l'ensemble des disciplines.

Tableau n°1 : Composante du Tableau de bord

Dimensions	Critères	Indicateurs	Références indicateurs	Donnée	Unité
4 dimensions relatives au domaine économique	10 Disponibilités foncières Disponibilités immobilières Accessibilité Transport interurbain	28	Agenda 21 Principes du développement durable		
2 dimensions relatives à la recherche et développement	4 Centres et laboratoires de recherche Investissements publics ...	11	Stratégie de Lisbonne, Banque mondiale Recherches spécifiques		
2 dimensions relatives à la qualité du cadre de vie	7 Sécurité des biens et des personnes Attractivité résidentielle Qualité de l'environnement naturelle -....	24	Enquêtes spécifiques (INSE, OCDE,)		

Total	21	63			
-------	----	----	--	--	--

Source : auteur, 2011

3. METHODE D'EVALUATION INSPIREE DE LA THEORIE MULTI-ATTRIBUTS

S'agissant d'évaluer l'attractivité d'un lieu par rapport à un autre, une méthode empirique comparative inspirée par la méthode d'utilité multi-attributs est utilisée. La théorie de l'utilité multi-attributs ou MAUT (Multi Attribute Utility Theory) de l'école américaine (R. Keeney, H. Raiffa [1976]), cherche à mesurer l'utilité totale qui peut être tirée de chacune des sous décisions rattachées à une prise de décision (attribut); elle transforme ainsi chaque choix de décision en fonction d'utilité. L'idée de base d'une telle démarche repose sur la construction d'une fonction d'utilité qui permettra d'affecter des scores aux utilités induites des actions potentielles que doit choisir le décideur.

Dans l'exemple de l'attribut « agrément de la ville », pour le choix de diverses propositions d'emplois localisés dans des villes différentes, la définition d'un ordre de classement permet d'affecter tout d'abord les valeurs 0 et 100 aux choix le pire et le meilleur pour cet attribut. La recherche d'une ville intermédiaire de valeur 50, peut permettre de situer les autres villes possibles par rapport à elle. L'examen des différences d'agrément précise les positions respectives des villes étudiées selon l'échelle de valeurs de l'attribut (Frédéric, 2005).

L'utilité U d'une décision particulière s'exprime à partir des valeurs prises par les différents attributs (sous décisions) la constituant:

$$U(x_1, \dots, x_j, \dots, x_J) = f(u_1(x_1), \dots, u_j(x_j), \dots, u_J(x_J)); w_1, \dots, w_j, \dots, w_J), \text{ Où :}$$

- x_j est la valeur de l'attribut j relatif à la décision concernée ;
- w_j est le poids que le décideur affecte à l'attribut j ($\sum w_j = 1$) ;
- f est une fonction simple, additive ou multiplicative ;
- les attributs sont mutuellement indépendants ;
- les utilités $u_j(x_j)$ sont remplacées par leurs espérances mathématiques

Source : Frédéric Carlier, 2005

Dans le cas d'évaluer l'attractivité d'un lieu par rapport à un autre lieu, nous appliquons la même logique. L'utilité des différents critères d'attractivités assimilés aux attributs, n'a de sens que par rapport à un territoire considéré comme référence d'un commun accord de l'ensemble des acteurs concernés, pour un contexte précis. Elle se déroule dans un processus évolutif décrit ci-dessous:

L'évaluation des critères : dans le cadre de notre travail nous assimilons les attributs aux critères, évalués individuellement à travers des indicateurs propres à chacun d'eux, fixés au niveau du tableau de bord.

L'évaluation des indicateurs commence par la collecte de données exactes qui sont translatées en valeurs arithmétiques selon une échelle numérique à partir de fonction d'utilité. Il s'agit de déterminer par un processus logique, la fonction d'utilité qui met en relation les indicateurs grâce à :

La valeur d'un indicateur référence (IR) qui correspond à un site référence dont le niveau d'attractivité est appréciable en rapport avec un processus économique de compétitivité locale, régionale ou globale.

Une valeur considérée comme nulle ou insignifiante de l'indicateur en question est fixée d'un commun accord, par l'ensemble des opérateurs toujours.

En concordance avec la méthode de l'utilité multi-attribut, la fonction d'utilité de l'indicateur est

déterminée de deux manières :

Soit la recherche de séquences standards d'égale différence en valeur.

la recherche de points intermédiaires (bissection)

Pondération des indicateurs selon leur importance par rapport à l'évaluation du critère.

L'estimation de l'attractivité du site est facilitée par le dessin des différents graphes d'interprétations des résultats d'évaluation. Nous pouvons dresser les graphes des indicateurs, des de l'ensemble des critères, de l'ensemble des dimensions ou encore par dimension spécifique. Chacun de ces graphes, nous fournit des informations précises et s'adresse à des acteurs ciblés pour en engager des actions ajustées à chaque situation. Ces graphiques doivent préciser au préalable, le tracé des valeurs références et les échelles arithmétiques d'interprétation de ces valeurs.

Tableau n°2 : Les niveaux attractivité d'un territoire selon notre barème

Niveau	Évaluation arithmétique	Interprétation
Niv1	• de 0 – 1	• site non ou très peu attractif
Niv3	• de 2,1 -3	• site attractif nécessitant une mise à niveau
Niv2	• de 1,1- 2	• Site peu attractif mais disposant de potentialités et d'atouts le prédisposant à le devenir.
Niv4	• de 3,1 - 4 – 5	• Site attractif à des degrés variables

Source : auteur, 2011

3.1 Application de la méthode sur le cas de la commune de Bab-Ezzouar

La position géographique stratégique à l'est de la côte algéroise, les nombreuses potentialités de la commune de Bab Ezzouar et de son environnement immédiat, les mutations en cours de son tissu urbain, la prédispose à se rehausser au rang de pôle de compétences. En effet, l'aisance financière qu'a connue le pays durant ces deux dernières décennies a permis la réalisation de nombreux projets et travaux de mise à niveau à Bab-Ezzouar et dans les communes limitrophes. Du renforcement des possibilités de mobilités et de liaisons à travers une offre intermodale ; de grands équipements à caractère international (une nouvelle aéroport, la gare multimodale, la zone d'affaires, piscine semi-olympique....) des entreprises économiques (zones industrielles d'El Harrach et d'Oued Smar), du tertiaire supérieur, des infrastructures de R&D (instituts, centres de recherches...), le tout associé à des potentialités touristiques (Aqua parc de Bordj El Kiffen, des hôtels ; l'ancienne décharge publique transformée en parc urbain à Oued Smar, Djamaâ El Djazair, le réaménagement des berges d'El Harrach, ...). Ces nombreuses réalisations viennent renforcer la position économique stratégique de la commune dans le contexte algérois.

La nouvelle zone d'affaire de Bab Ezzouar excluant la fonction résidentielle, elle s'étale sur une superficie d'environ 70,5ha, elle est accessible par l'autoroute, le chemin de fer et le tramway. Le site regroupe de nombreux sièges sociaux de grandes sociétés dont : Air Algérie, BNP Paris bas, Algérie Post, CGM, Mobilis, Telecom Aigle Azure, Crédit Populaire d'Algérie, COSIDER, CNL, BEA..... des infrastructures d'accueil pour le tourisme commercial et d'affaires : des hôtels appartements ; Chaines hôtelières de différentes classes : Mercure, Ibis 3 (A2009); un parc urbain.... (AGERFA, 2009). Cette zone toujours en cours de réalisation contribue à modifier l'image de cité dortoir de Bab Ezzouar en commune économique-commercial.



Figure 4 : Projet de la nouvelle zone d'affaire mitoyenne à l'université USTHB de Bab Ezzouar

Source : société des centres commerciaux de l'algérie, 2008 .www.scca-dz

3.1.1 Evaluation de l'attractivité de Bab Ezzouar à travers des indicateurs témoins

Dans un objectif pratique, vu le manque d'informations relatives à l'ensemble des indicateurs du tableau de bord et pour simplifier la compréhension de la méthode nous proposons :

De limiter le nombre d'indicateurs par critères à un ou deux, nous choisissons les plus représentatifs et les plus pertinents que nous nommons « Indicateurs Témoins ».

Les valeurs attribuées aux indicateurs références proposés dans le tableau ci-dessus, sont données à titre d'exemple : une simulation.

Dans la simulation proposée, s'agissant d'attirer des investisseurs et des compétences face à une concurrence régionale (bassin méditerranéen), nous nous sommes référés à des exemples de villes du bassin Méditerranéen et à leur niveau d'attractivité.

Par souci de simplifier au maximum le dessin des graphes d'évaluation d'attractivité, le barème de notation adopté pour estimer l'utilité de l'indicateur varie selon une échelle arithmétique assez simple.

4. RESULTATS ET DISCUSSIONS

La simulation sur Bab Ezzouar nous a permis de dresser les graphes de l'évaluation de l'attractivité urbaine de la localité basée sur 23 indicateurs témoins du tableau de bord et par conséquent, l'interprétation des résultats sera axée sur ces indicateurs et non pas les critères.

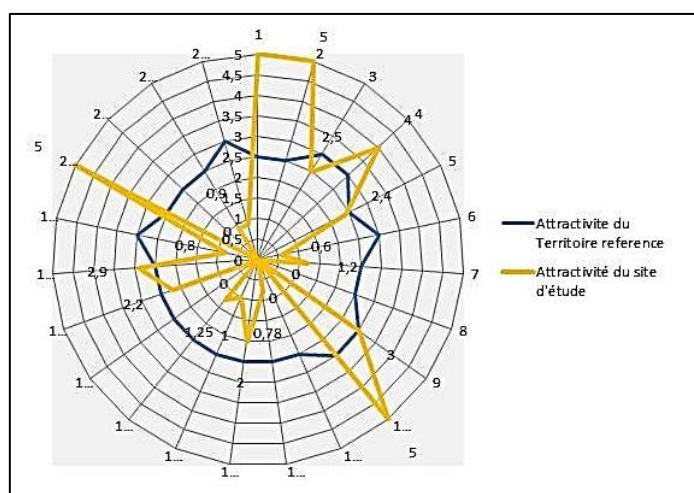


Figure 5 : Graphe d'évaluation selon les indicateurs témoins
Source : Auteur, 2011.

Par rapport à un niveau d'attractivité référence, les indicateurs témoins enregistrent diverses valeurs qui nous avons regroupé en trois sous-ensembles significatifs :

- Neuf 9 indicateurs qui égalent ou dépassent les indicateurs références avec 4 piques exprimant un très haut niveau d'attractivité relative aux disponibilités foncières et immobilières, à la présence d'équipements phares et au nombre de chercheurs ou doctorants.
- Neuf 9 indicateurs dont la valeur de l'évaluation égale ou avoisine la valeur considérée comme nulle; ils concernent notamment le flux des internationaux, le budget consacré à la recherche et le ratio des services de sécurité.
- Cinq 5 indicateurs de valeurs considérées moyennes. Il s'agit de la moyenne du nombre de lignes aériennes quotidienne vers l'international; de l'indice des TIC; du prix moyen du m² habitable;...etc.

Dans cette simulation, Bab Ezzouar offre une attractivité correspondant au niveau 2 qui représente des territoires peu attractifs mais disposant de potentialités et d'atouts les prédisposant à le devenir. L'évaluation des indicateurs laisse apparaître un environnement propice à l'accueil des activités du tertiaire supérieur et un potentiel considérable pour une économie innovante, néanmoins le cadre de vie forme un frein à l'épanouissement de ce potentiel attractif, une sérieuse mise à niveau en ce qui concerne ses caractéristiques et composantes urbaines est à envisager dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux POS (plan d'occupation au sol). Mettre l'habitant au centre de ces mises à niveaux est une condition sine qua non pour contrecarrer l'apparition du phénomène de villes parallèles : celle des riches et des compétences et celle de simple citoyen.

Les piques des graphes représentent des forces d'attraction pour la commune; ils serviront d'appuis aux autorités locales qui cherchent à attirer les opérateurs économiques notamment, dans le cadre d'opérations de marketing urbain. Les indicateurs considérés comme négatifs exigent des stratégies prioritaires de mise à niveau. Dans ce cas, l'intercommunalité peut s'avérer une échelle de travail appropriée pour améliorer la situation. Cette évaluation oriente non seulement les choix stratégiques mais fixe également les niveaux décisionnels concernés tels que le niveau supérieur central (pour les critères : amélioration des conditions de mobilité internationale, et budget consacré à la recherche...) et le niveau local (pour revoir à la hausse le budget d'entretien des espaces publics, ...).

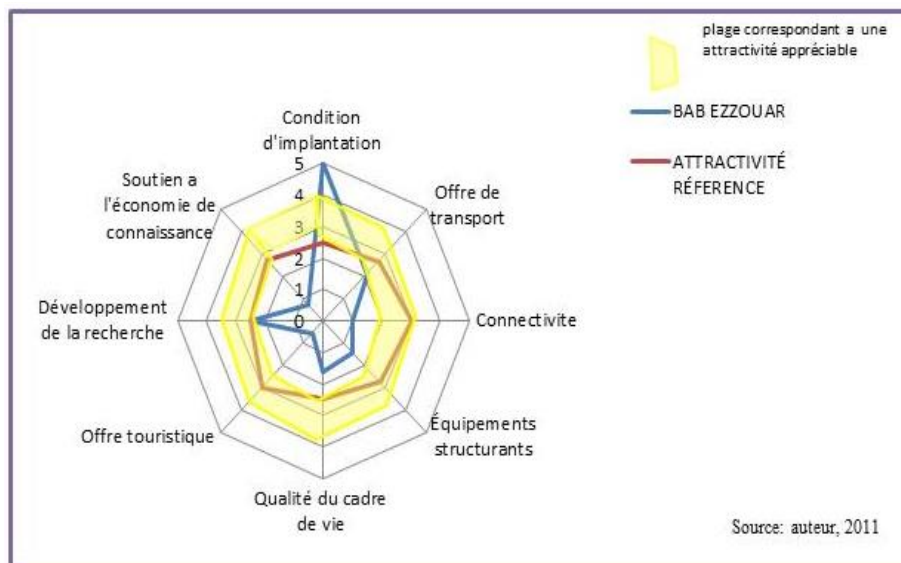


Figure 6 : Graphe partiel des critères dressé à partir des indicateurs témoins

La difficulté de la méthode ou son point faible réside dans son aspect consensuel. En effet, chaque individu ayant ses propres convictions et références, en position de décideur il a sa propre fonction d'utilité (son intérêt) qui n'est pas toujours en adéquation avec la vision d'autres décideurs. Le collectif chargé de la prise de décision va devoir faire des arbitrages pour en déduire itérativement la fonction d'utilité recherchée. Il en est de même pour la détermination des niveaux ou indicateurs de références. Un travail en amont doit permettre de définir le réseau des territoires que le site cherche à intégrer par son attractivité. Ce travail exigerait un processus consensuel qui regrouperait des opérateurs économiques, des politiques, des chercheurs et la société civile.

CONCLUSION

Si nous admettons que l'attractivité est une notion subjective et multifacette qui varie selon les aspirations de ses cibles, nous estimons toutefois que le niveau d'attractivité est évaluable. La théorie de la méthode multi-attributs nous a permis de construire un outil d'aide à la décision pour le choix des meilleures localisations pour développer les cœurs de pôle de compétitivité; il sert également, à la mise en place et aux suivis des stratégies et actions nécessaires pour promouvoir l'attractivité de ces territoires.

La méthode proposée ci-dessus, même si elle propose de quantifier la qualité, elle préserve l'aspect subjectif propre à la perception de l'espace, puisque c'est à l'utilisateur (l'habitant représenté par les autorités locales) ou aux futurs usagers (opérateurs économiques, compétences et chercheurs) de fixer les valeurs recherchées dans ces territoires urbains. La mise à niveau qui en suivrait, devrait permettre à la localité d'intégrer un réseau de villes compétitives tout en préservant ses particularités ou son identité qui est, en soi, une plus-value territoriale.

La simulation effectuée sur la commune de Bab-Ezzouar, nous permet d'affirmer que le corridor formé par les communes de l'Est algérois (Bab Ezzouar, El Harrach, Oued Smar) s'il est accompagné par une stratégie attractive adéquate, il serait plus apte à recevoir le pôle de compétitivité centre que les villes nouvelles proposées par le SNAT, au stade actuel de leur réalisation. Pour concrétiser cet objectif, il est nécessaire d'appliquer l'outil proposé à l'ensemble de ces communes.

BIBLIOGRAPHIE

- Bailly, A, Huriot J-M, 1999. *Villes et croissances: théories, modèles, perspectives*, Anthropos.
- Benhayoun, G, Gaussier, N, Bernard, P, 1999. *Economie des régions méditerranéennes et développement durable - Expériences méditerranéennes*. Paris, L'Harmattan.
- Ben Mahmoud, I, et Massiera, B, 2012. L'attractivité d'un événement sportif, entre accomplissement personnel et enchantement touristique: le cas du marathon Nice-Cannes, *Téoros*, 31-2, (p.95-105).
- Berezowska-Azzag E., Abdeltif I., Akrouf N., Bouallag-Azoui O., Srir M, 2015. *Baromètre des performances urbaines locales, Alger et ses communes: Green city index; Actif city index; Lively city index*. Alger. Editions Alternatives Urbaines. 174p.
- Blanc, C, 2004. Pour un écosystème de la croissance, consulter le 10/11/2015 sur le site www.ecosysteme-croissance.com
- Bouallag-Azoui O, 2010. *Outils d'évaluation de l'attractivité urbaine des sites potentiels de pôle de compétitivité: application sur la commune de Bab Ezzouar*. Mémoire de Magistère, EPAU d'Alger.
- Bouallag- Azoui, O, 2012. "La ville compétitive entre promotion de son attractivité et préservation de son identité: Enjeux fondamentaux pour un projet urbain", in Revue *Vies de Villes*, hors-série n°04, (p.66-74).
- Bouinot, J, 1995. *La gestion stratégique des villes entre compétition et coopération*. Paris, Armond Colin.
- Boulanger, P M, 2004. "Les indicateurs du développement durable: un défi scientifique, un enjeu démocratique", ex- *Les Séminaires de l'Iddri*, n°12,(p.3-24).
- Bouinot, J, 2002. *La ville compétitive, les clefs de la nouvelle gestion urbaine*. Paris, Ed Economica.
- Camdessus, M, 2004. "Le sursaut vers une nouvelle croissance pour la France", *Rapport présidé par la documentation française*. Consulté le 12/09/2017 sur www.ecosysteme-croissance.com.
- Carluer, F, 2005. « Localisation stratégique d'un investissement : mise en perspective méthodologique et application au secteur énergétique ». *Les Cahiers de recherche de l'École de Management de Normandie*, n°20.
- Debonneuil et Lafontaine (1996), Rapport sur la Compétitivité. Consulté le 12/03/2016 sur le site www.lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr.
- Hatem, F, 1998. *L'investissement international à l'horizon 2002*. DII-Cnuced. Paris.
- Hatem, F, 2004. *Investissement international et politique d'attractivité*, Economica, Paris
- Jacquet, N, Darmon, D, 2005. *Les pôles de compétitivité : le modèle français*. Ed La documentation française, Paris.
- Jonas, O, 1997. *La cité interactive*. Ed l'Harmattan, Paris.
- Planque, B., et Gaussier, N, 1998. "Milieux innovateurs et développement durable : des mésologies complémentaires"; Communication au colloque du GREMI, *Le paradigme de milieu innovateur dans l'économie spatiale contemporaine*. Paris 29 et 30 juin.
- Poirot, J, et Hubert, G, 2010. "L'attractivité des territoires : Un concept multidimensionnel". In *Mondes en développement*. n° 149, (p.27-41)
- Porter Michael E, 1990. "The Competitive Advantage of Nations". In *Harvard Business Review*. April 1990.
- Zhuang, L, 1995. "Bridging the Gap between Technology and Business Strategy: a pilot study on the innovation process", *Management Decision*, Vol. 33, n°0 8, (p.13-22).